



Oqtf apres une demande de regroupement familial

Par **gorillazzzz**, le **13/12/2008** à **03:46**

Maître bonjour,rrnrJe suis de nationalité algérienne , je vis en FRANCE depuis 2001 Étudiant en 2ème année Master, je suis marie en France avec une marocaine avec un titre de séjour salarie, je suis père d'un enfant né en France .rrnrje suis victime d'un OQTF que j'ai reçu début de l'année , j'ai fait un recourt gracieux qui m'a était rejeté .rrnrAvant l'OQTF j'ai fait une demande de regroupement familial sur place au près de l'ANAEM , qui a était suivis par une visite d'un expert pour vérifie la conformité de notre appartement , maintenant le dossier de regroupement familial est bloqué au niveau de la préfecture pour cause d'OQTF .rrnr- Est-ce que c'est possible d'arrêter la procédure de regroupement familial malgré que j'ai fait le dossier avant que l'OQTF soit prononcé ?rrnr- Malgré l'OQTF j'ai fini mon année universitaire , j'ai donc réussi a obtenir mon diplôme et j'ai eu une promesse d'embauche pour un poste de cadre ingénieur.rnrnest ce que c'est possible de contester la décision du préfet au près d'un tribunal ?rrnrCordialement .rrnrDEBACHE